



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 MARS 2024

DÉLIBÉRATION

N°2024-03-DEL-051

OBJET :

**DECISION SUR LE
MAINTIEN OU NON A
SON POSTE DE
MONSIEUR PASCAL
GILLES, DEUXIEME
ADJOINT AU MAIRE**

RAPPORTEUR :
Monsieur Le Maire

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS/REPRESENTES:
33

NOMBRE DE VOTANTS: 33

Le 06 mars 2024 à 20H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 27 FEVRIER 2024.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS : Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Madame Valérie LENORMAND, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Paméla BUQUET-MAIRE, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI.

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Anne LAPORTE donne pouvoir à Madame Sophie KERIGNARD, Madame Christèle DIDIERJEAN donne pouvoir à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Marc FONTAINE donne pouvoir à Madame Amandine BENOIST, Monsieur Julien SAUVÉ donne pouvoir à Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Christophe MARGAT donne pouvoir à Monsieur Gilles GAILLARD

EXCUSÉ(S): 0

ABSENT(S): 0



OBJET : DECISION SUR LE MAINTIEN OU NON A SON POSTE DE M. PASCAL GILLES, 2^{ème} ADJOINT AU MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L.2122-18, L.2122-7-2 et L.2121-21,

VU le Code électoral,

VU le procès-verbal d'élection des adjoints au maire en date du 3 juillet 2020,

VU l'arrêté n°2024-049 en date du 16 janvier 2024 par lequel le Maire a retiré à M. Pascal GILLES l'ensemble de ses délégations de fonctions et de signature,

CONSIDÉRANT que par arrêté en date du 16 janvier 2024 susvisé, le Maire a retiré à M. Pascal GILLES l'ensemble de ses délégations de fonctions et de signature,

CONSIDÉRANT que cette décision oblige le Conseil municipal à statuer au plus tôt sur le maintien de M. Pascal GILLES au poste d'adjoint au Maire,

CONSIDÉRANT que plus d'un tiers des membres présents du Conseil municipal a demandé un vote à bulletins secrets,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur dans ses explications et en avoir délibéré à bulletins secrets, ainsi qu'il suit :

1° - Sur le maintien de M. Pascal GILLES à son poste d'adjoint au maire (sans délégation) :

- POUR : 17
- CONTRE : 16
- BLANCS/NULS/ABSTENTIONS : 0

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : DE MAINTENIR Monsieur Pascal GILLES au poste de 2^{ème} adjoint au maire de Triel-sur-Seine.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN



La secrétaire de séance,

Françoise POIRRIER



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles
Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>*